

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Souscriptions reçues à la Mairie le 26 juillet.

Société St-Barnabé, chez Antier-Delatre.	20
Soirée donnée à la Concorde, rue de l'Aouette.	27 40
Société St-Laurent, chez Barot, rue du Moulin.	40
Société St-Léon, au Général Néprier, rue de l'Hommelet.	10
Société des secours mutuels St-Dominique.	40
Société de l'Espérance, rue de la Redoute, chez Deroubaix.	23
Produit d'une soirée à la Petite Vitesse, chez Richaux, rue d'Alma.	13 04
Société des Enfants du Nord, chez Dujardin, à l'estaminet du Carrousel.	20
Société St-Paul chez Mouchin, rue du Galon d'Eau.	12 70
Total	208 14

Souscriptions reçues au bureau du journal.

Les emballeurs de la maison Bousut père et fils (à l'occasion de la fête Sainte-Anne).	15 fr.
Un anonyme.	15
Total.	30 fr.

Le Conseil d'arrondissement vient de terminer sa session. Il a émis plusieurs vœux qui sont dans ses attributions.

Chemin de fer. — MM. Durcoq et Lemaitre ont émis le vœu suivant :

« Considérant que par suite de la modification de la ligne de Lille à Calais et Dunkerque, l'ancienne voie de la gare de Lille et de Lambertsart va devenir inutile, et qu'il est probable que la Compagnie concessionnaire va l'abandonner afin de pouvoir utiliser les matériaux qui s'y trouvent et se décharger de toutes dépenses d'entretien et de personnel ;

« Que, par suite, la jouissance du terrain va retourner à l'Etat ;

« Considérant que cette ancienne voie est dans une situation exceptionnelle pour être transformée en un chemin public qui relierait directement entre elles les agglomérations si importantes de Fives, Saint-Maurice, La Madeleine, St-André et Lambertsart, privées jusqu'ici de communications directes et qui compléterait le chemin de ceinture de Lille ;

« Considérant en outre les avantages de créer pour la ville de Lille, et à ses portes, une large artère faisant de ce point un boulevard extérieur des plus agréables et des plus fréquentés, puisqu'il aboutirait sur son parcours aux routes nationales et départementales de Lille à Valenciennes, Tournai, Roubaix, Menin, Ypres et Dunkerque ;

« Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que M. le préfet veuille bien prendre les mesures et remplir les formalités nécessaires pour, dans le cas où le tronçon ne pourrait pas être utilisé prochainement pour compléter le chemin de fer de ceinture de Lille :

« 1°. Obtenir de l'administration du chemin de fer du Nord l'abandon de sa concession sur le tronçon sus-indiqué ;

« 2°. Solliciter du gouvernement un décret transformant ce tronçon en voie publique ;

« Classer cette voie comme chemin de ceinture de Lille, soit comme route départementale, ou de grande communication, ou d'intérêt commun.

Tramways. — Le Conseil d'arrondissement de Lille,

« Considérant le bas prix d'établissement des tramways et l'utilité de relier, par ce nouveau et économique mode de transport, les localités situées le long de nos grandes routes et éloignées entre elles ou d'un chemin de fer ;

« Considérant qu'une mise en adjudication provoquerait d'autant plus sûrement des demandes que les dépenses à faire sont relativement peu élevées, et que le nord de la France, par la densité de sa population, l'importance de son industrie et de son commerce, son sol presque partout plat, est la région la plus favorable à l'établissement de ce nouvel instrument de circulation ;

à la marquise la lanterne dont elle s'est munie.

Blanche pousse un cri de reconnaissance.

— Dieu te bénisse ! dit-elle, Dieu te bénisse ! Tu sèches à la fois Blanche Halgan et Hervé de Coëtquen !

Et pressant de la main glacée la lanterne de corne, Blanche, si faible tout à l'heure, est subitement ranimée par la pensée de la liberté. La jeune femme serre dans ses bras la fille de Simon aussi froide qu'une statue ; puis, franchissant le seuil du cachot, elle gravit une à une les marches de l'escalier de la Tour-Ronde.

Le grand air, frappant Blanche au visage, lui causa une sorte d'ivresse. Elle chancela et s'appuya contre la muraille. La couleur noire de la cape lui permettait d'échapper à tous les regards, si quelqu'un veillait à l'une des fenêtres du château.

Blanche se traîna vers un bosquet, mâcha quelques feuilles humides de la rosée de la nuit, et, tapie sous cet abri, elle attendit les premières clartés de l'aube.

Dieu seul sut quelles angoisses mortelles emplirent son cœur pendant ces

heures décisives dont la longueur lui parut mortelle...

Couchée sur le sol, allongée sous l'abri protecteur d'un seringat, elle attendait, le cerveau vide et rempli de bruissements étranges, qu'il lui fût possible de quitter l'enceinte maudite de Coëtquen. Une fois le pont-levis franchi, elle ne redoutait plus rien ; mais jusque-là n'avait-elle point encroisé raison de trembler ?

Enfin une voix claire appela dans la cour; une paysanne accorte, conduisant une petite charrette, demanda l'entrée du château ; la lourde porte tourna sur ses gonds, et la marchande de fromages descendit sa commande aux cuisines.

Blanche profita de cet instant ; elle se leva et, enveloppée dans le manteau dont le capuchon lui cachait complètement le visage, elle se glissa hors du château.

A peine fut-elle hors de ces murs qui l'avaient vue si profondément misérable, qu'elle tomba sur les genoux en murmurant :

— Libre, mon Dieu ! Je suis libre !

Chemin de fer de Lille à Valenciennes. — La Compagnie de Lille à Valenciennes a tenu son assemblée annuelle le 29 juin dernier.

Le rapport présenté par le conseil d'administration annonce l'achèvement complet de la ligne de Saint-Amand à Blanc-Misseron qui a été inspectée par les ingénieurs du contrôle et pour l'ouverture de laquelle on n'attend plus que l'arrêté ministériel.

L'achèvement de la ligne de Saint-Amand à Tournay s'est trouvé retardé par la nécessité d'attendre le résultat de la conférence internationale ouverte entre les gouvernements de la France et de la Belgique pour régler le point d'aboutissement à la frontière.

Le rapport annonce également que la ligne de Verdun à Stenay, seconde section de Lerouville à Sedan, sera livrée à l'exploitation le courant d'août prochain, et la troisième section de Stenay à Sedan, dans le courant de l'automne. La première section, de Lérrouville à Verdun, est en exploitation depuis le 24 novembre dernier.

La compagnie va commencer les travaux de son réseau d'intérêt local pour la ligne d'Hénin-Liétard à Don qu'elle est en mesure de construire sans faire appel à de nouveaux capitaux. Elle attendra pour recourir, soit à la création d'actions nouvelles, soit à une émission d'obligations, la déclaration d'utilité publique des lignes d'intérêt général qu'elle ont été promises par le gouvernement.

Le rapport se plaint vivement de ce qu'il appelle des tarifs de détournement employés par la Compagnie du Nord. C'est la répétition des plaintes qui ont été formulées à la tribune dans la discussion relative à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée au nom des Compagnies de la Vendée, des Charentes, du Nord-Est, etc., et que M. le ministre des travaux publics s'est engagé, on le sait, à examiner avec la plus sérieuse attention, afin de donner satisfaction à toutes celles qui seront jugées fondées.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1874. Elle a élu M. André administrateur, en remplacement de M. Quenon, démissionnaire. M. Henri Weber a été nommé commissaire.

La Grande-Harmonie vient d'offrir à ses membres honoraires une charmante *matinée musicale* dont tous les frais ont été faits par la *société Symphonique des concerts Vanban*, dirigée par M. Barwolf. C'est une véritable innovation à Roubaix qu'une *matinée musicale*.

Nous souhaitons de tout cœur que cette idée aussi heureuse que hardie fasse son chemin, et nous adressons nos félicitations sincères à l'administration de la Grande-Harmonie qui en a pris l'initiative.

Si tous les membres honoraires de notre société musicale n'ont pas répondu à l'appel qui leur était fait, ils le regretteront sans aucun doute ! Car, ils ont perdu l'occasion d'apprécier un

excellent orchestre et d'entendre l'exécution d'une œuvre attrayant et varié.

Le concert a été dirigé par le *Marcé de la Reine de Saba*; cette page pleine de grandeur a été parfaitement rendue par les exécutants; mais nous regrettons vivement que le quatuor d'instruments à cordes soit si faible (numériquement) en comparaison du reste de l'orchestre.

Lune de miel (passons sur le titre dont le premier mot seul est justifié par l'air du *clair de la lune* qui en fait et le poisson et la sauce) est une polka pour piston que M. Sinsouillez a joué en artiste émérite.

La *Fantaisie sur des airs Suisses* a fourni aux solistes l'occasion de montrer toute la *bravoure* de leur exécution. MM. Dereu, hautbois, Parent, flûtiste, les premiers violons, etc., ont rivalisé de talent.

La seconde partie du programme a été commencée par la *Marche Triomphale* de M. Victor Delannoy. — M. Barwolf a gracieusement offert au compositeur la direction de son œuvre. Cette belle composition, dont les jolies idées, le plan savamment construit, l'instrumentation finement détaillée méritent les plus grands éloges, fait honneur à M. Delannoy ainsi qu'à ses interprètes.

M. Parent est un flûtiste de tout point remarquable; aussi, louons-nous sans réserve et sa belle qualité de son et sa virtuosité.

Une *fête à Aranjuez* nous a montré que M. Collin, reste toujours un violoniste de premier ordre.

En somme, cette *matinée musicale* était très réussie et nous adressons toutes nos félicitations à l'intelligent directeur des *concerts Vanban*, M. Barwolf.

Rarement on a vu autant d'élèves du département concourir pour les bourses de Châlons. Cette année, il y avait 27 concurrents dont 17 ont été reconnus admissibles.

Le Patriarche latin de Jérusalem, grand maître de l'ordre du Saint-Sépulcre, voulant reconnaître les services rendus aux œuvres de la Terre-Sainte par M. l'abbé Crombé, missionnaire apostolique, vient de le nommer, au nom du Saint-Père le Pape Pie IX, Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre.

On sait que M. l'abbé Crombé, trois fois pèlerin de Terre-Sainte, a été trois fois président de caravanes en Palestine.

La distinction, aussi haute qu'éminente, qui vient de lui être confiée, honore peut-être la modestie du zélé missionnaire, dit l'*Emancipateur*, mais à coup sûr elle réjouira grandement ses nombreux amis.

Nous apprenons que la femme qui a tenté de se suicider au dépôt de sûreté et qui n'a été sauvée que grâce à l'arrivée à la prison d'un médecin plus savant que l'unité des forces physiques.

Ce cours terminera le cours de l'année.

PRIX DU PAIN
POUR SERVIR DE RÉGLES AUX BOULANGERS

PAIN DE MÉNAGE	
Composé de deux tiers de blé blanché et un tiers de blé roux ou macaou.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	31 00
Le pain de deuxième qualité	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	34 00
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la mouture de fleur.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	37 00
Pain de fleur de première qualité.	
Composé de fleur de première qualité.	
Le pain de 125 grammes est taxé à	5 00
Les deux pains, à	10 00
Les quatre pains, à	20 00
Les huit pains, à	40 00

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Déclarations de naissances du 24 juillet. — Sidonie De Traegnies, rue de la Balance, 31. — Henri Mulebecq, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 24. — Sophie Duchêne, rue de Paix, cour Bayart, 11. — Marie Debarge, rue de l'Hommelet, cour Balteau, 6. — Hortense Vanreut, aux 3 Ponts, maison Fremaux, 339. — Edouard Vanberbe, rue de la Guingette, 52. — Amélie Caeyman, rue du Pile, maison Delporte, 13. — Anatole Vamauwenbergh, rue d'Arcole, cité Saint-Léon. — Joséphine Delbarre, rue de Blancheville, 64. — Adeline Voreux, rue de la Banque, cour Dutilleul, 7. — Jean-Baptiste Seret, rue du Chemin de Fer, 107.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Déclarations de décès du 24 juillet. — Coralie Liagre, 31 ans, épicière, rue de l'Épave.

MARIAGES DU 24 JUILLET. — Abéillard Lecroq, 31 ans, fleur, et Adeline Ghequier, 23 ans, fleur, rue de la Balance, 31. — Janssens, 24 ans, charcutier, et Pélissier, 20 ans, sans profession. — Julie Florin, 23 ans, garçon de magasin, et Prudence Banters, 22 ans, dévideuse. — Hector Trigalès, 23 ans, peigneteux, Colette Wagemans, 26 ans, tailleur. — Henri Dhailin, 26 ans, menuisier, et Irma Palandre, 31 ans, couturière. — Louis Gatriot, 24 ans, lamier, et Marie Lecroq, 23 ans, bobineuse. — Jules Martin, 26 ans, comptable, et Marie Frémont, 25 ans, tailleur.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS
Un obit solennel au mois sera célébré en l'église Saint-Étienne le mardi 27 juillet 1875, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur BERNARD DROUFFE, époux de Dame Sophie DELSALLE, décédé à Roubaix, le 23 juin 1875, à l'âge de 82 et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le mercredi 27 juillet 1875, à 8 heures 1/2, au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, pour le repos de l'âme de Dame CLÉMENTINE-ROSALE JOSEPH CATTEAU, épouse de Monsieur JEAN-FRANÇOIS COPART, décédé à Tourcoing, le 23 juin 1875, dans sa 64^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le mercredi 27 juillet 1875, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE THERIN, époux de Dame FLORENCE WATTEAU, décédé le 22 juillet 1873, à l'âge de 55 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le mercredi 27 juillet 1875, à huit heures, au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE WATTEAU, époux de Dame MARIE-ROSE DESPIANQUE, décédé à Tourcoing, le 8 mai 1867, à l'âge de 81 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le jeudi 27 juillet 1875, à neuf heures, en l'église de Watteles, pour le repos de l'âme de Monsieur OSCAR-SIMON HESPEL, décédé à Watteles, le 23 juillet 1874, à l'âge de 18 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES D'OBITS. — Imprévu de l'obit de M. le docteur dans le *Journal de Roubaix*.

Prix de revient des Wlandos
DROITS D'OCTROI COMPRIS.

PAIN DE MÉNAGE	
Bois	1.89 1.66 1.37
Yacba	1.85 1.52 1.19
Taurain	0.00 0.00 0.00
Veau	1.46 1.07 1.92
Mouton	1.90 1.30 1.60
Porc	1.95 1.60 1.55

Cours de Physique
Mercredi 23 juillet à 8 heures du soir.

De l'électricité comme force motrice : électromoteur de l'électro-moteur de Froment, chemin de fer électrique de Gaiße : une série de belles expériences mettra en lumière ce grand problème de la transformation des forces que poursuit la physique moderne et cette importante conclusion à laquelle arrive la science devenue plus savante : l'unité des forces physiques.

PAIN DE MÉNAGE
Composé de deux tiers de blé blanché et un tiers de blé roux ou macaou. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 31 00

PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 34 00

Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la mouture de fleur.
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 37 00

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Déclarations de naissances du 24 juillet. — Sidonie De Traegnies, rue de la Balance, 31. — Henri Mulebecq, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 24. — Sophie Duchêne, rue de Paix, cour Bayart, 11. — Marie Debarge, rue de l'Hommelet, cour Balteau, 6. — Hortense Vanreut, aux 3 Ponts, maison Fremaux, 339. — Edouard Vanberbe, rue de la Guingette, 52. — Amélie Caeyman, rue du Pile, maison Delporte, 13. — Anatole Vamauwenbergh, rue d'Arcole, cité Saint-Léon. — Joséphine Delbarre, rue de Blancheville, 64. — Adeline Voreux, rue de la Banque, cour Dutilleul, 7. — Jean-Baptiste Seret, rue du Chemin de Fer, 107.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Déclarations de décès du 24 juillet. — Coralie Liagre, 31 ans, épicière, rue de l'Épave.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Déclarations de naissances du 24 juillet. — Sidonie De Traegnies, rue de la Balance, 31. — Henri Mulebecq, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 24. — Sophie Duchêne, rue de Paix, cour Bayart, 11. — Marie Debarge, rue de l'Hommelet, cour Balteau, 6. — Hortense Vanreut, aux 3 Ponts, maison Fremaux, 339. — Edouard Vanberbe, rue de la Guingette, 52. — Amélie Caeyman, rue du Pile, maison Delporte, 13. — Anatole Vamauwenbergh, rue d'Arcole, cité Saint-Léon. — Joséphine Delbarre, rue de Blancheville, 64. — Adeline Voreux, rue de la Banque, cour Dutilleul, 7. — Jean-Baptiste Seret, rue du Chemin de Fer, 107.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Déclarations de décès du 24 juillet. — Coralie Liagre, 31 ans, épicière, rue de l'Épave.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Déclarations de naissances du 24 juillet. — Sidonie De Traegnies, rue de la Balance, 31. — Henri Mulebecq, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 24. — Sophie Duchêne, rue de Paix, cour Bayart, 11. — Marie Debarge, rue de l'Hommelet, cour Balteau, 6. — Hortense Vanreut, aux 3 Ponts, maison Fremaux, 339. — Edouard Vanberbe, rue de la Guingette, 52. — Amélie Caeyman, rue du Pile, maison Delporte, 13. — Anatole Vamauwenbergh, rue d'Arcole, cité Saint-Léon. — Joséphine Delbarre, rue de Blancheville, 64. — Adeline Voreux, rue de la Banque, cour Dutilleul, 7. — Jean-Baptiste Seret, rue du Chemin de Fer, 107.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Déclarations de décès du 24 juillet. — Coralie Liagre, 31 ans, épicière, rue de l'Épave.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Déclarations de naissances du 24 juillet. — Sidonie De Traegnies, rue de la Balance, 31. — Henri Mulebecq, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 24. — Sophie Duchêne, rue de Paix, cour Bayart, 11. — Marie Debarge, rue de l'Hommelet, cour Balteau, 6. — Hortense Vanreut, aux 3 Ponts, maison Fremaux, 339. — Edouard Vanberbe, rue de la Guingette, 52. — Amélie Caeyman, rue du Pile, maison Delporte, 13. — Anatole Vamauwenbergh, rue d'Arcole, cité Saint-Léon. — Joséphine Delbarre, rue de Blancheville, 64. — Adeline Voreux, rue de la Banque, cour Dutilleul, 7. — Jean-Baptiste Seret, rue du Chemin de Fer, 107.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
Déclarations de décès du 24 juillet. — Coralie Liagre, 31 ans, épicière, rue de l'Épave.

elle a changé de croyance. Aussitôt elle me tend la main et me répond avec fermeté : Je suis ce que j'ai toujours été, catholique-romaine.

« Me tournant alors vers sa fille, je lui fais constater la déclaration formelle de sa mère. J'appelle comme témoin un des voisins qui entre un même temps qu'une autre fille de la malade. En présence de ces trois personnes, la mère de la famille déclare solennellement qu'elle entend mourir en catholique. Ses ces entrefaites entre le mari. Je le prie d'adresser lui-même à son épouse la question nette, si elle est catholique ou protestante. Et devant son mari et tous les témoins précités, elle répond une troisième fois avec toute l'énergie dont elle était capable : Je suis catholique, je désire être administrée et je n'entends point être portée au cimetière sans entrer dans l'église.

« Au lieu d'accéder à ce désir formel, toute la famille déclare que je n'entreprendrai point pour administrer les secours religieux à la malade.

« Convaincu que la liberté de conscience, la liberté des cultes, inscrites dans la Constitution belge, ne sont point de vains mots, je me rends chez M. le bourgmestre, dans la maison dans laquelle j'ai été baptisé, jusqu'à présent, et en même temps je prie l'un de nos honorables vicaires de se rendre chez le médecin de la malade, pour qu'il soit bien constaté que celle-ci jouit pleinement de ses facultés mentales. M. le bourgmestre était absent.

« Muni de la déclaration du médecin qui constate que le 30 juin au soir, l'état intellectuel de la personne souffrante était parfait, je retourne le lendemain matin, vers huit heures, chez M. le bourgmestre, et le prie, vu le désir formel de la malade, de procurer à celle-ci la liberté de recevoir les derniers sacrements qu'elle réclame. M. le bourgmestre répond qu'il n'a pas ce droit; que celui-ci appartient exclusivement au juge d'instruction. Je me rends une seconde fois, alors et seul, à la maison de la personne malade; mais d'abord je demande au mari qui travaillait à quelques pas de la demeure, s'il m'est permis d'entrer : il me répond que non et, en même temps, accourt l'une des filles pour me barrer le passage. Je me retire sans mot dire, et le cœur navré, je rentre chez moi.

« Environ une demi-heure après, se présente chez moi M. le bourgmestre accompagné du ministre protestant. M. le bourgmestre, pour apaiser le différend, me prie de ne pas insister sur mes droits légaux. Je lui réponds qu'en présence du désir aussi formellement exprimé par ma paroissienne, et ce en pleine connaissance de cause, j'ai un devoir à remplir, celui d'épuiser tous les moyens légaux pour parvenir à procurer à la malade la liberté de mourir comme elle l'entend. L'un de mes honorables vicaires se rend en effet au parquai, mais M. le substitut le prie de retourner l'après-midi.

« C'est alors qu'il rapporte une lettre signée de M. le substitut du procureur du roi, qui ordonne à M. le commissaire de police de Schaarbeek de vérifier l'exactitude des faits, et, dans le cas où la personne malade persiste dans ses sentiments, de lui faciliter l'accomplissement de ses devoirs religieux. Hélas ! au moment où M. le commissaire recevait cette lettre, la pauvre femme était à jamais frustrée de ses droits les plus sacrés. Elle était entrée dans l'éternité. Malgré tout cela la femme catholique, avec l'aide de la police, a été enterrée selon le rite protestant. »

Nous lions dans la *Constitution*, de Courtrai, à propos de la tentative de meurtre commise à Monsereon :

« Nous avons eu l'occasion de voir la prévenue Céline Van de Moortele, qui est actuellement détenue à la maison d'arrêt de Courtrai. C'est une jeune fille de petite taille et de faible complexion, n'ayant dans la physionomie et le démarche rien de distingué ni de remarquable, une jeune femme en un mot, près de laquelle on passe indifférent et qui n'a même pas, malgré son jeune âge, cette fraîcheur et ce je ne sais quoi de mystérieux et de vaporeux qui s'échappe et enveloppe les jeunes filles adolescentes et les rend si attrayantes et si séduisantes.

« La victime, que nous avons également vue, est une femme grande et forte, une ex-boucheur ayant conservé intact le beau type des femmes de sa profession.

« Quand on voit ces deux femmes en présence, l'on est frappé du contraste qu'elles offrent et l'on a peine à concevoir que cette enfant ait pu s'en prendre à cette géante.

« M. le Juge Gustave Desmet, chargé de l'instruction de ce drame, poursuit son enquête avec activité. Déjà la prévenue a été interrogée à différentes reprises et de nombreux témoins ont été entendus. Mais, à ce qu'il paraît, de minutieuses investigations doivent encore être faites pour soulever le voile qui enveloppe jusqu'à ce jour le mobile du crime. »

Faits divers
— DEMANDE EN RESTITUTION D'UNE SOMME DE 20 MILLIONS CONTRE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS. — Nous avons déjà parlé des débats auxquels a donné lieu une réclamation adressée au gouvernement français par les héritiers d'un sœur Thierry. Cette réclamation tendait à obtenir du gouvernement français le paiement des sommes qui s'élevaient aujourd'hui à près de 20 millions, représentant la succession d'un sieur

Thierry, leur oncle, qui avait épousé au dix-septième siècle à Venise, une jeune fille, fille de l'abbé de Venise en 1717, seraient tombées dans le Trésor public français. Le 1^{er} mars, le tribunal civil de la Seine a rejeté la demande des héritiers. Cette affaire est représentée hier devant la première chambre du tribunal civil de la Seine dans des conditions juridiques nouvelles. M. Victor Lefranc, avocat du ministère des finances, a opposé l'insuffisance du tribunal civil. Le tribunal a renvoyé à huitaine pour entendre M. Oscar de Vallée et Félix Grout, pour les héritiers Thierry.

— Une enquête a été ouverte récemment à Tarascon contre M. Létard, juge au tribunal civil de cette ville, à la charge duquel des faits d'une certaine gravité ont été relevés.

Le *Sémaphore* annonce qu'à la suite de cette enquête, M. Létard a comparu, mercredi, devant la cour d'Aix, toutes chambres réunies. Le résultat a été une condamnation à cinq ans de suspension prononcée contre ce magistrat.

— On vient d'arrêter enfin, à Paris, l'individu qui, depuis si longtemps, exploitait les officiers payés des régiments, auxquels il soustrayait des sommes plus ou moins considérables au moyen de fausses signatures des colonels. C'est le colonel du 116^e de ligne qui l'a arrêté au fort de Reimsville. C'est un nommé Albert L., originaire de Mulhouse. Il a été écroué au dépôt.

UNE CAMÉRISTE TROP PRÉVENANTE. — L'arrivée du premier train de Calais à la gare du Nord, à Paris, a été signalée hier par un incident que peu de voyageurs seulement ont remarqué. M. Mascé, commissaire spécial de la gare, a abordé, à sa descente de wagon, une jeune femme élégamment mise, en l'invitant à bien vouloir le suivre dans son cabinet. Miss Kate, c'est le nom de la voyageuse, est la femme de chambre d'une riche dame anglaise, Miss Burritt, qui avait formé le projet de venir passer quelques mois à Paris. Kate avait pris l'avance sur sa maîtresse qu'elle devait attendre à Douvres avec les bagages, quatre grandes malles contenant près de 100,000 fr. de toilettes et de bijoux. Ce tête à tête avec les diamants et les dentelles avait tourné l'esprit de la jeune camériste qui, dans la candeur de son âme, oubliant qu'il y a une folle à Paris comme à Londres, avait pris une avance beaucoup plus grande qu'il n'était nécessaire et avait glissé sur Paris. Sa maîtresse avait suivi ses traces de Douvres à Calais, et de là, ayant télégraphié à la préfecture de police, qu'elle le voit, n'avait pas perdu de temps.

M. le Juge Caubert a donné vendredi soir, au grand hôtel du Louvre, un dîner en l'honneur de l'honorable S. W. Forney, commissaire pour l'Exposition de Philadelphie. On remarquait parmi les assistants : MM. Washburne, ministre des États-Unis, Oscar de Lafayette, Ditts-Monin, Fiolard et Bosserin députés à l'Assemblée nationale, le général Valentin, le général Wimpfen; les généraux Mac Dowel, Siskler, Torbert et Barnett, de l'armée des États-Unis, Bartholdi, sculpteur etc. M. Washburne, ministre des États-Unis, a également donné hier un dîner en l'honneur des généraux Mas Douvall, Siskler, ancien représentant de l'Amérique à Madrid, Torbert, consul général à Paris et colonel Forney.

Dans sa dernière séance, l'Académie de médecine a nommé comme membre associé étranger M. Oskar, de Londres, par 57 voix contre 2 données à M. Christian, d'Edimbourg, et à M. Louis Porté, de Pavie.

— Le ministre de la marine s'occupe en ce moment de la formation d'un convoi de jeunes filles destinées à la Nouvelle-Calédonie. Déjà en 1873, un convoi semblait fait envoyé dans cette colonie; les jeunes filles qui en faisaient partie étaient toutes pensionnaires de l'assistance publique ou retenues dans les prisons par voie de correction paterne. A leur arrivée à Nouméa, elles ont, grâce à la protection de l'administration locale, réussi, soit à se marier, soit à s'établir. Cette première tentative ayant pleinement réussi, l'intention du gouvernement est de ne pas s'en tenir là et d'augmenter le nombre des jeunes filles qui, volontairement et sans pression aucune, s'emparent de l'émigration à la Nouvelle-Calédonie.

M. BOURREAU À SON ENTERREMENT. — Vous figurez-vous la position d'un monsieur bien mis, qui, revenant à Paris, après trois mois d'absence, voit passer devant lui son propre enterrement et assiste à son service funèbre ? C'est le cas de M. Gaston Bourreau. Il y a trois mois, M. Bourreau, sur le point de partir pour la Suisse, fait louer un appartement par un de ses amis, comptant l'occuper à son retour. Puis sans le visiter, il part.

L'ami, un M. Deug, qui a une soude un peu irrégulière, sentait la nécessité d'avoir un endroit discret, et où personne ne sût qui il était.

Voyant son ami parti et trouvant l'appartement suffisamment approprié à l'usage qu'il voulait en faire, il le garda pour lui, en laissant croire à la concierge qu'il était M. Bourreau.

Il tomba malade et mourut jeudi. Samedi, M. Bourreau, de retour depuis huit jours et ne recevant pas de nouvelles de son mandataire, s'en va voir l'appartement.

— Qui donc est mort ? demande-t-il.

— M. Bourreau, lui répond-on.

Il fait un haut-le-cœur, et court à la mairie. Là, on lui exhibe l'acte de décès.